



COVID19 : pour les sans-papiers, la triple peine !

Les travailleur·euse·s sans-papiers sont particulièrement exposé·e·s à tous les risques liés à la pandémie de Covid-19, risques sanitaires et risques économiques.

Pourtant, comme de nombreux·euses salarié·e·s, dont on semble découvrir soudainement l'utilité sociale, ils·elles contribuent de manière déterminante aux activités essentielles : **massivement embauché·e·s dans le nettoyage, le commerce, la manutention, la livraison, l'agriculture...**

Sans elles et eux le pays serait à l'arrêt !

A titre d'exemple, l'occupation par des travailleurs sans-papiers, du chantier du nouveau siège du journal Le Monde, où ils étaient employés pour le compte de majors du bâtiment, montre que ces travailleur·euse·s sont indispensables au système.

Pourtant, **le plus souvent engagé·e·s en contrats précaires – CDD, intérim – ou sans contrat du tout** quand les patrons les payent au noir, ils risquent à tout moment d'être congédié·e·s sans préavis ni indemnités.

Quant à celles et ceux dont l'activité a cessé, **ils·elles ne bénéficient d'aucun revenu de remplacement** et se retrouvent subitement sans ressources, sans moyens d'existence.

Par ailleurs, leurs conditions de vie, particulièrement insupportables, **sont incompatibles avec les mesures de confinement et rendues extrêmement difficiles** quand les associations qui habituellement leur viennent en aide, sont empêchées de leur distribuer les produits de première nécessité dont ils ont besoin.

Et dans la rue, sous prétexte de faire respecter les mesures de confinement, **la police s'est lancée dans une chasse infernale aux sans-papiers.**

Enfin, il a fallu attendre plus de trois semaines pour que les sans-papiers menacé·e·s d'expulsion, entassé·e·s dans des centres de rétention administrative contre tous les avis médicaux, soient finalement libéré·e·s.

C'est insupportable, cela doit cesser !

La CNT-Solidarité Ouvrière revendique :

- l'accès au chômage partiel pour tous les travailleur·euse·s sans-papiers
- un moratoire sur les loyers dans tous les foyers de travailleur·euse·s immigré·e·s
- la mise en place de mesures sanitaires spécifiques dans les foyers
- la livraison de repas pour compenser la fermeture des espaces collectifs
- l'arrêt des contrôles aux abords des foyers

Et surtout, alors que le pouvoir ne cesse d'appeler aux solidarités de toute sorte, la CNT-Solidarité Ouvrière réclame :

- la fermeture immédiate et définitive des centres de rétention administrative
- la régularisation de tous les travailleur·euse·s sans-papiers, sans condition (abolition de la circulaire du 29 novembre 2012)
- l'accueil et la mise à l'abri des migrant·e·s (mineur·e·s et majeur·e·s)

Devoir de solidarité avec les sans-papiers, pas avec les banquiers !

